

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une **séance ordinaire** du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) et par visioconférence le mercredi 30 mars 2022 à 18 h 30.

Sont présents : Paolo Galati, président; Bob Pellerin, vice-président; Donna Anber, Vincent Cammisano et James Di Sano, commissaires; Adam Gordon, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents : Melissa Wall, commissaire; Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Présents par visioconférence : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; et Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport.

Absente : Olivia Landry, commissaire.

0.0 Ouverture de la séance

En réponse à une demande du président, la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications constate le quorum.

HEURE : 18 h 30

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour
 EC-220330-CA-0038

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que l'ordre du jour contenu au document n° EC-SWLSB-2022/03/30-CA-001 soit adopté sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal – 23 février 2022

Approbation du
 procès-verbal
 23 février 2022

EC-220330-CA-0039

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 23 février 2022, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture par la secrétaire générale.

Adoptée à l'unanimité

3.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

4.0 Décisions du comité

4.1 Ressources matérielles et transport

4.1.1 Engagement d'un entrepreneur – école primaire Franklin Hill – réfection d'un escalier

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir qu'un projet semblable a été réalisé il y a quelques années à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau.

Engagement d'un entrepreneur	ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection d'un escalier à l'école primaire Franklin Hill;
École primaire Franklin Hill	ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-179-01 concernant la réfection d'un escalier à l'école primaire Franklin Hill et l'ouverture, le 8 mars 2022; des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;
Réfection d'un escalier	
EC-220330-MR-0040	ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée; IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant la réfection d'un escalier à l'école primaire Franklin Hill à l'entreprise Les Entreprises Philippe Denis inc., au coût total de 86 485,64 \$, avant les taxes, ou 92 441,69 \$, taxes nettes; QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels; ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 Entente avec la Ville de Blainville – école primaire Pierre-Elliott-Trudeau – utilisation des lieux

Entente avec la Ville de Blainville	ATTENDU QU'il existe actuellement une entente à court terme entre l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau et la Ville de Blainville concernant l'utilisation du terrain de jeu de l'école;
École primaire Pierre-Elliott-Trudeau	ATTENDU QUE cette entente prend fin le 16 septembre 2022;
Utilisation des lieux	ATTENDU QUE la Ville de Blainville a demandé à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau de négocier une nouvelle entente à cet égard;
EC-220330-MR-0041	ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau et la Ville de Blainville concernant cette nouvelle entente; ATTENTE QUE cette entente serait dans l'intérêt de toutes les parties concernées, car elle serait bénéfique pour les résidents de la Ville de Blainville ainsi que pour les élèves fréquentant l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau; ATTENDU QUE, conformément au règlement n° BL2008-CA-01: <i>Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier</i> , le comité exécutif doit autoriser toute entente du conseil d'établissement pour l'utilisation des locaux si la durée de l'entente est de plus d'un an; IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente contenue au document n° EC-SWLSB-2022/03/30-MR-001;

QUE la directrice générale et le président soient autorisés à signer cette entente;

ET QUE la politique n° 2022-CA-02: *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles* soit modifiée pour inclure une référence à cette entente.

Adoptée à l'unanimité

5.0 Points d'information

Il n'y a aucun point d'information.

6.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

7.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 18 h 36

PROCHAINE SÉANCE → ORDINAIRE → 27 avril 2022

Anna Sollazzo, secrétaire générale

Paolo Galati, président